

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 juin 2012  
(convocation du 11 juin 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel  
M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard  
M. BRON Jean-Claude à M. CAZENAVE Charles à partir de 10h50  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h30  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
Mme de FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte à compter de 11h20  
Mme. LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean  
M. BOUSQUET Ludovic à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h30  
Mme BREZILLON Anne à M. SOLARI Joël à compter de 10h30  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLÉ Thierry jusqu'à 10h50  
M. DAVID Yohan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
Mme DELATTRE Nathalie à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 11h30  
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Jean-Louis  
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul  
M. DUPOUY Alain à M. GAUTE Jean-Michel  
M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle  
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme. EWANS Marie-Christine  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10h30  
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
Mme. PIAZZA Arielle à M. BRUGERE Nicolas  
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques  
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte  
M. SIBE Maxime à Mme. LAURENT Wanda  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10h30

### EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**ADIE (Association pour le Droit à l'initiative économique) - Programme d'actions 2012 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation.**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis l'année 2004, la Communauté urbaine a mis en place un partenariat avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (A.D.I.E.), qui assure dans l'agglomération une fonction d'accompagnement à la création d'entreprise ainsi que la mise en oeuvre de fonds d'accompagnement et de développement de l'entrepreneuriat auprès de publics spécifiques, en situation d'exclusion du système bancaire classique.

**1 - Présentation de l'association : missions, activité et résultats, organisation**

L'association A.D.I.E., association loi 1901, est à la fois un organisme de financement et d'accompagnement à l'initiative économique, oeuvrant plus spécifiquement dans le domaine de l'insertion par l'économique, en permettant la création d'entreprises par des personnes en situation d'exclusion, grâce à l'octroi de prêts d'honneur et de prêts solidaires. De manière générale, l'association a pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du micro crédit.

Depuis sa création, l'association s'adresse toujours à un public en priorité : celui des allocataires des minima sociaux qui représentent plus du tiers des personnes financées.

L'association finance également de plus en plus de travailleurs indépendants (12% des entreprises financées) ; l'A.D.I.E. va continuer à cibler ces personnes (il existe en France 442 000 travailleurs indépendants vivant sous le seuil de pauvreté). Le contexte de crise a fait encore accroître le nombre de personnes ayant sollicité l'association.

L'association est structurée en 18 Directions Régionales (dont la direction Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin), avec 130 antennes et son réseau de 380 permanences destinées à assurer un service de proximité. L'organisation de l'association a profondément évolué en 2007, afin de faciliter l'accès au crédit aux demandeurs et d'accompagner le plus grand nombre possible de personnes exclues du système bancaire. L'A.D.I.E. distingue au sein de ses activités ce qui relève du crédit et ce qui relève de l'accompagnement (conseil et formation).

Chaque année, l'A.D.I.E. mène une action grand public à l'occasion de la semaine du micro-crédit (mai-juin) à laquelle la CUB est associée comme tous les autres partenaires locaux (rencontres associations, portes ouvertes, réunions collectives à la CCI de Bordeaux et Maison de l'Emploi de Bordeaux, communication numérique).

L'activité de l'A.D.I.E., dans le cadre du partenariat avec la CUB, se décline en trois types de missions : le pôle crédit (financement de projet en micro-crédit), l'offre d'accompagnement (individuelle et collective), et le dispositif CréaJeunes ciblé vers les jeunes des quartiers prioritaires.

- **Le pôle crédit**, qui gère les opérations financières de l'association, a été structuré sur le territoire de la CUB, avec un découpage en 2 secteurs géographiques (quartiers politique de la ville / reste du territoire CUB) gérés chacun par un conseiller dédié. Des permanences (Lormont, 2 à Bordeaux, Talence et dans les CCAS, MDSI et AGI) permettent de mailler complètement le territoire.

- **Le pôle accompagnement de projets** est composé à la fois de salariés et de bénévoles (une trentaine sur la CUB). Les actions d'accompagnement développées se déclinent ainsi :

-modes d'accueil téléphonique (N°vert et accueil physique dans des permanences)

-suivi régulier téléphonique

-4 modules de formations collectives « Réussir votre démarrage »

-services à la carte (permanences avec un chargé d'accompagnement, rendez-vous experts, conseils juridiques, formations spécialisées, aides par des tarifs préférentiels (ADIE Réseau), plateforme téléphonique nationale pour toute question précise (administrative, fiscale, sociale, juridique, commerciale...).

### **- L'action spécifique CréaJeunes**

Expérimenté en 2009, le dispositif CréaJeunes est ciblé vers les 18-30 ans issus de zones urbaines sensibles (CréaJeunes) ; 6 sites français dont celui de Bordeaux ont été pilotes.

Ce programme est constitué par un programme de formation accéléré (1 à 4 mois) suivi par un accompagnement de 18 mois.

Depuis 2009, la CUB a soutenu cette action spécifique, dont les objectifs sont d'accompagner 100 jeunes par an, dont une majorité est issue de quartiers prioritaires et d'obtenir un taux de création de 35%, 10 mois après l'entrée en formation.

Dans l'agglomération bordelaise, le programme CréaJeunes s'adresse prioritairement aux créateurs potentiels des quartiers de Saige (Pessac), Talence (Thouars), du territoire du GPV et de Blanquefort (chantier-formation « cuisine nomade », parrainé par Thierry Marx, pour former 3 groupes de 7 stagiaires sur 6 mois aux techniques de la restauration et création/gestion d'une petite entreprise de restauration rapide). L'action de mobilisation des partenariats locaux menée par l'ADIE permet d'étendre progressivement le dispositif à toute la CUB, et à toutes les communes ayant une ZUS sur leur territoire.

## **2 - Bilan 2011 et programme d'actions 2012**

### **- Le pôle crédit**

Les objectifs pour l'année 2011 étaient d'accueillir 800 habitants de la CUB, afin de financer 100 projets. Pour attirer de nouvelles personnes, l'A.D.I.E. s'appuierait sur des campagnes de communication d'ampleur nationale (campagne avec le Pôle Emploi, forum Place Pey Berland, journées portes ouvertes, campagne « jeunes » à l'automne...) ainsi que des actions locales (Lormont, Talence, Mérignac...).

Avec 12 261 micro crédits décaissés en 2011, l'activité de crédit est, pour la première année, en décroissance par rapport à 2009. Pourtant, le nombre de personnes ayant contacté l'A.D.I.E. reste stable (44 569). L'association a financé la création de plus de 89 000 entreprises depuis 1989, permettant la création de près de 106 547 emplois. Le taux de pérennisation des entreprises créées est de 68% à 2 ans, le taux d'insertion de l'ordre de 79 % (sortie des minima sociaux).

En 2011, l'ADIE a touché plus de 1 000 habitants de la CUB (contre 777 en 2010, soit + 31 %) ce qui représente 62 % des personnes en contact sur l'ensemble du département. A la suite de ces accueils, 144 résidents de la Communauté urbaine ont été financés et accompagnés (contre 89 en 2010, soit + 62 %).

L'ADIE, fidèle à son cœur de cible, a financé 50 % des créateurs sur la CUB, bénéficiaires des minima sociaux. Par ailleurs près de la moitié de ces créateurs d'entreprise ont un niveau de formation inférieur au Bac. De plus, depuis début 2011, l'ADIE s'est vu confiée la mission de « Référent Professionnel Unique » pour les Travailleurs Indépendants bénéficiaires du RSA du Département, non accompagnés, dans le cadre du marché public d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, attribué au « Groupement ADIE ». Cette action est reconduite en 2012.

En 2012, elle compte financer et accompagner 150 personnes (hors action spécifique CréaJeunes) dans le cadre du Micro Crédit à la Création/développement d'activité, ou du MicroCrédit Personnel pour l'Emploi.

#### **- Le pôle accompagnement de projets**

En 2011, l'objectif visé était que 80% des personnes financées soient accompagnées de façon individuelle et bénéficient selon leurs besoins de sessions collectives thématiques. L'autre objectif était d'accroître encore les compétences techniques des chargés d'accompagnement bénévoles.

En 2012, L'association souhaite développer son offre d'accompagnement pour répondre à un nombre croissant de demandes et de besoins, accroître les compétences techniques des chargés d'accompagnement bénévoles et poursuivre la formation des bénévoles pour un accompagnement plus adapté aux besoins et attentes du public.

#### **- L'action spécifique CréaJeunes**

En 2011, les objectifs fixés étaient les mêmes qu'en 2009 (100 jeunes accompagnés par an, maintien du taux de création de 35% à 10 mois après l'entrée en formation), avec un effort supplémentaire de communication pour faire mieux connaître ce dispositif dans les quartiers prioritaires.

122 jeunes, dont 103 de la CUB, ont été accompagnés (contre 78 en 2010) dans le cadre du dispositif expérimental CréaJeunes.

En 2012, les objectifs fixés pour l'action CréaJeunes sont d'accompagner 120 jeunes, dont 25 % issus de Zones Politiques de la Ville ou assimilées. Le dispositif peine à toucher son cœur de cible et ce, malgré de nombreuses actions spécifiques dans les quartiers. Les jeunes « hors circuits » nécessitent de poursuivre les efforts, en partenariat avec les acteurs locaux de l'insertion (régies de quartier, éducateurs, bailleurs sociaux, etc...) et des rencontres directes sur le terrain. L'association envisage de maintenir un taux de création des jeunes accompagnées, à 10 mois après l'entrée en formation, de plus de 35 %.

Des efforts seront poursuivis en faveur d'actions de sensibilisation à la création d'activité et des campagnes d'information trimestrielles d'ampleur nationale, telles que la 8<sup>ème</sup> édition de la « semaine du microcrédit de l'Adie » en février et une action « Autoentrepreneurs » durant le Salon de l'Entreprise de Bordeaux au mois de juin.

En 2012, l'ADIE continuera de proposer des permanences régulières délocalisées dans le cadre d'un maillage territorial qui devrait permettre de rencontrer plus de 1 000 résidents de la CUB.

### 3 - Budget prévisionnel 2012

La Communauté urbaine est sollicitée pour reconduire le soutien financier qu'elle apporte à cette structure, pour un montant de 15 000 € (activité généraliste : crédit et accompagnement de projets) dans le cadre d'un budget prévisionnel de 245 983 € TTC répartis comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Achats	5 010	Europe (FSE)	22500
Services extérieurs	14 316	Etat (préfecture, ACSE)	36 250
Autres services externes	16 304	Conseil Régional d'Aquitaine	27500
Charges de personnel	149 562	Conseil Général de la	72500
Charges financières	11 283	Gironde	
Autres charges de gestion	49 033	CUB	15000
courante (fonctions mutualisées : services, plateforme téléphonique)		CCAS Blanquefort	5989
Immobilisation	243	Talence	6000
Impôts et taxes	232	Etablissements publics (MCPE)	20334
		Entreprises privées	5500
		Produits financiers et EDEN	34410
<b>TOTAL</b>	<b>245 983</b>	<b>TOTAL</b>	<b>245 983</b>

Par ailleurs, l'ADIE sollicite une aide spécifique de la Communauté urbaine de Bordeaux pour soutenir le développement du programme CréaJeunes dans toute l'agglomération. Le montant de l'aide demandée pour 2012 est de 20 000 €, sur un budget prévisionnel de 130 559 € TTC, répartis comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Immobilisation	142	DDCS – ACSE Gironde	10 000
Achats	1 820	Conseil Général Gironde	25 000
Services externes	6 353	CUB	20 000
Autres services externes	8 554	CCAS Blanquefort	2 995
Impôts et taxes	25	Entreprises privées (Crédit Agricole Aquitaine)	5 000
Frais de personnel	84 968	Prestations Pôle emploi	67 564
Fonctions mutualisées	28 698		
<b>TOTAL</b>	<b>130 559</b>	<b>TOTAL</b>	<b>130 559</b>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** la demande de subvention de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) de 35 000 € se répartissant, pour l'année 2012, comme suit : une aide de 15 000 € pour son activité générale (crédit et accompagnement de projets) pour un montant subventionnable de 245 983 € TTC, et une aide spécifique pour le programme CréaJeunes de 20 000 € sur un budget prévisionnel de 130 559 € TTC.

### **DECIDE**

- **Article 1** : d'approuver le programme d'actions de l'ADIE présenté au titre de l'année 2012,
- **Article 2** : l'attribution d'une subvention de 15 000 € au titre de participation au programme d'actions de l'ADIE en 2012,
- **Article 3** : l'attribution d'une subvention de 20 000 € au titre de participation au développement du dispositif Créajeunes 2012,
- **Article 3** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière 2012 ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement des subventions communautaires.
- **Article 4** : La dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2012, au chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 JUILLET 2012**

**PUBLIÉ LE : 6 JUILLET 2012**

**M. FRANCK MAURRAS**